

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAC-BROME**

Le 8 janvier 2024

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 8 janvier 2024 à 19h**, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.

Sont présents : mesdames les conseillères Lucy Gagnon, Shelley Judge et Louise Morin ainsi que messieurs les conseillers Pierre Laplante et Lee Patterson.

Tous formant quorum sous la présidence du Maire Richard Burcombe.

Sont aussi présents : le directeur général, M. Gilbert Arel ainsi que le greffier, Me Owen Falquero.

Est absent : monsieur Patrick Ouvrard

15 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1.1. Ouverture de la séance – Informations générales**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h24.

2024-01-001

**1.2. Adoption/Modifications à l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

*ADOPTÉ*

2024-01-002

**1.3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2023**

Le maire et les élus ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2023;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des deux séances extraordinaires du 18 décembre 2023;

ADOPTÉ

## 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au [lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil](http://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil)

### QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE

Les intervenants sont:

#### **FRANÇOISE CLÉMENT (00:00)**

1. Demande d'informations concernant la période de questions non enregistrée lors de la séance extraordinaire du Conseil du 18 décembre 2023 en lien avec le budget 2024.

#### **ALICIA SOUTHALL (03:16)**

2. Demande d'informations sur le point 3.2.2.1 - Règlement 2023-07 - Règlement aux fins de modifier le plan d'urbanisme numéro 595 et règlement de zonage numéro 596 afin d'assurer la concordance au règlement de remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 10-0618 - (TIAM) - Adoption.

#### **CHANTAL BRODEUR (13:59)**

3. Demande d'informations sur le projet immobilier sur le chemin Tibbits Hill.

## 3. ADMINISTRATION / LÉGISLATION

### 3.1. ADMINISTRATION

2024-01-003

#### 3.1.1. Comptes à payer et listes des chèques émis

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil approuve les listes suivantes :

- Comptes à payer : 673 658,72\$
- Chèques émis 2024-01: 131 373,34\$

ADOPTÉ

#### 3.1.2. Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses

##### 3.1.2.1. Décomptes progressifs

2024-01-004

**3.1.2.1.1. AO VLB2023-03 - Remplacement de ponceaux**

ATTENDU la demande de paiement pour le paiement du décompte progressif #3 (facture 026671) de la compagnie St-Pierre et Tremblay au montant de **33 840,41\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2023-03 - Remplacement de ponceaux - Chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird et Wells;

ATTENDU QUE ce montant comprend une directive de changement pour des travaux supplémentaires imprévus au montant de 2 874,11\$, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation du consultant des Services EXP de payer cette facture avec la directive de changement;

ATTENDU la recommandation de Laura Lee, chef - Services techniques, de payer cette facture avec la directive de changement;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement du décompte progressif #3 (facture 026671) de la compagnie St-Pierre et Tremblay au montant de **33 840,41\$**, taxes incluses, pour travaux réalisés en exécution du contrat AO 2023-03 - Remplacement de ponceaux - Chemins Stagecoach, Byers, Barnes, Baird et Wells, incluant la directive de changement;

QUE ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

*ADOPTÉ*

**3.1.2.2. Factures et dépenses diverses**

2024-01-005

**3.1.2.2.1. AO VLB2023-05 - traçage des lignes des rues**

ATTENDU la facture 6980 de la compagnie Lignes Maska pour le paiement au montant de **75 359,66\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat AO VLV2023-05 - Traçage des lignes des rues;

ATTENDU QUE le montant demandé dépasse de 248,50\$ le montant du contrat octroyé dans le cadre de l'appel d'offres VLB2023-05;

ATTENDU QUE ce dépassement s'explique par l'ajout d'un logo de piétons non prévu dans l'appel d'offres;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture 6980 de la compagnie Lignes Maska pour le paiement au montant de **75 359,66\$**, taxes incluses, pour l'exécution du contrat AO VLV2023-05 - Traçage des lignes des rues, et ce, incluant les travaux supplémentaires au montant de 248,50\$, taxes incluses;

QUE ledit paiement étant conditionnel à la réception par la Ville de tout document requis pour libérer le paiement, notamment preuve de paiement des sous-traitants et/ou fournisseurs, le cas échéant.

**ADOPTÉ**

**3.1.3. Ententes, contrats et mandats**

**2024-01-006**

**3.1.3.1. Octroi de contrat - VLB2023-25 - Traitement des matières recyclables**

ATTENDU l'appel d'offres VLB2023-25 concernant le traitement des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Ville a reçu une (1) soumission dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Enviro Connexions	135\$ / tonne métrique

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Enviro Connexions au montant de **135\$ / tonne métrique**, avant les taxes;

ATTENDU la recommandation de Robert Daniel, directeur général adjoint et directeur des Travaux publics et des Services techniques, d'accepter la soumission d'Enviro Connexions;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Enviro Connexions le contrat pour l'appel d'offres VLB2023-25 pour le traitement des

matières recyclables au montant de **135\$ / tonne métrique**, avant les taxes.

*ADOPTÉ*

2024-01-007

**3.1.3.2. Octroi de contrat - Convention collective des pompiers - Mandat pour services professionnels**

ATTENDU QUE la Ville doit négocier une première convention collective pour les pompiers;

ATTENDU QU' il est dans l'intérêt de la Ville de mandater une ressource externe à titre d'expert-conseil dans le cadre de ladite négociation;

ATTENDU QUE le directeur général, Gilbert Arel, a sollicité une offre de services pour ce mandat de Me David Rhéaume du cabinet d'avocats Normandin Gravel Rhéaume;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de cette offre de services;

ATTENDU la recommandation du directeur général, Gilbert Arel, d'accepter l'offre de services;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate Me David Rhéaume du cabinet d'avocats Normandin Gravel Rhéaume à titre d'expert-conseil pour la Ville dans le cadre de la négociation d'une première convention collective des pompiers;

QUE son mandat l'autorise notamment à recevoir les offres syndicales, à les analyser, à faire toutes recommandations utiles à la Ville et, plus généralement, à représenter la Ville dans le cadre de ladite négociation de la convention collective;

QUE le Conseil autorise le paiement de toutes les factures remises à la Ville par Me Rhéaume ou son étude, Normandin Gravel Rhéaume Avocats Inc., dans le cadre de l'exécution dudit mandat, jusqu'à concurrence de 40 000\$, taxes incluses, et conditionnellement à l'approbation par le directeur général, Gilbert Arel;

QUE toutes dépenses au-delà de ce montant doit préalablement faire l'objet d'un avis de la part de Me Rhéaume et d'une autorisation du Conseil par voie de résolution à cet effet.

*ADOPTÉ*

2024-01-008

**3.1.3.3. Octroi de contrat - Application pour le Guide touristique de la Ville**

ATTENDU QUE le Conseil désire améliorer son guide touristique avec l'ajout d'une application mobile et une version numérique;

ATTENDU QUE la Ville a demandé trois (3) soumissions et a reçu les trois (3) soumissions suivantes dans le cadre de l'octroi de ce contrat:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Appcom	34 492,50\$
HelloDarwin	57 487,50\$
L'Effet monstre	82 494,56\$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle d'Appcom au montant de **34 492,50\$**, taxes incluses;

ATTENDU la recommandation de Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, d'accepter la soumission d'Appcom;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde à Appcom le contrat pour la création d'une application mobile et d'une version numérique du guide touristique de la Ville de Lac-Brome au montant de **34 492,50\$**, taxes incluses.

**ADOPTÉ**

**2024-01-009**

**3.1.3.4. Mandat de signature - Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet *Ajout de trottoirs et marquage de voies cyclables unidirectionnelles - Rue Victoria et chemin Knowlton* est déposé relativement à ce programme et est estimé à: 855 500,00\$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 427 750,00\$;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le Conseil certifie que la directrice du Service des finances et de la trésorerie, Caroline Cusson, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉ**

**2024-01-010**

**3.1.3.5. Mandat de signature - Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 437 500,00\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 350 000,00\$;

ATTENDU QUE Ville de Lac-Brome doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution

financière au projet et autoriser un(e) de ses représentants(es) à signer cette demande;

*Il est  
Proposé par Shelley Judge  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil de la Ville de Lac-Brome autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le Conseil certifie que Caroline Cusson, directrice des finances et de la trésorerie est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

*ADOPTÉ*

**2024-01-011**

**3.1.3.6. Mandat de signature - Projets des activités de la pêche**

ATTENDU QUE la Ville veut déposer des demandes d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour les activités de la Fête de la pêche au Lac-Brome et le projet Pêche blanche au Lac-Brome;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil mandate Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour le projet *Fête de la pêche au Lac-Brome*, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution;

QUE le Conseil mandate Cynthia Brunelle, directrice du Service des loisirs, tourisme, culture et vie communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec pour le projet *Pêche blanche au Lac-Brome*, ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à cette résolution.

*ADOPTÉ*

**3.1.4. Ressources humaines**

**2024-01-012**

**3.1.4.1. Création de poste et embauche - Greffier(ière) adjoint(e)**

- ATTENDU QUE le Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville a procédé à une évaluation des besoins administratifs en ressources humaines afin d'améliorer son fonctionnement;
- ATTENDU QUE la conclusion est qu'il est nécessaire de modifier la structure administrative du Service du greffe et des affaires juridiques avec la création du poste de Greffier(ière) adjoint(e);
- ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur du Services du greffe et des affaires juridiques, Owen Falquero, concernant le salaire et les conditions d'emploi de Christine Marchand à titre de Greffière adjointe du Service du greffe et des affaires juridiques, et s'en déclarent satisfaits;
- ATTENDU QUE madame Marchand quitte son poste actuel d'Archiviste/Adjointe administrative du Service du greffe et des affaires juridiques;

*Il est*

*Proposé par Pierre Laplante*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil autorise la création du poste de Greffier(ière) adjoint(e);
- QUE le Conseil autorise la nomination de Christine Marchand à titre de Greffière adjointe du Service du greffe et des affaires juridiques, aux conditions stipulées dans les recommandations du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques;
- QUE les conditions de son emploi soient conformes au Protocole des conditions de travail du personnel non syndiqué de la Ville;
- QUE le directeur du Service du greffe et des affaires juridiques dépose au Conseil ses recommandations concernant la permanence de l'emploi de madame Marchand dès la fin de sa période de probation de six (6) mois;
- QUE la date de nomination de madame Marchand soit le 1er janvier 2024;
- QUE les fonds nécessaires au paiement du salaire de madame Marchand ainsi que toutes dépenses associées à son emploi à la Ville soient puisés à même les divers postes comptables concernés par cette dépense;

QUE l'organigramme de l'administration de la Ville soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

2024-01-013

**3.1.4.2. Permanence - Anaïs Renaud**

ATTENDU la résolution 2023-07-224;

ATTENDU la recommandation du directeur général adjoint, Robert Daniel, concernant la permanence de madame Anaïs Renaud aux conditions et modalités associées à une permanence au poste de Conseillère en environnement;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil confirme effectif en date du 10 janvier 2024, la permanence de madame Anaïs Renaud aux conditions et modalités associées au poste de Conseillère en environnement.

ADOPTÉ

2024-01-014

**3.1.4.3. Protocoles des conditions de travail**

ATTENDU la résolution 2018-11-381 et l'adoption du *Protocole des conditions de travail pour les employés non syndiqués et le Protocole des conditions de travail pour les employés cadres de la Ville de Lac-Brome*;

ATTENDU les recommandations du directeur général d'amender ces protocoles;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des versions amendées du *Protocole des conditions de travail des employés non syndiqués* et du *Protocole des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Lac-Brome* et s'en déclarent satisfaits;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Louise Morin*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

*(6 pour, 0 contre)*

*Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote*

QUE le Conseil approuve le *Protocole des conditions de travail pour les employés non syndiqués* et le *Protocole des conditions de travail pour les employés cadres* de la Ville de Lac-Brome.

ADOPTÉ

2024-01-015

**3.1.4.4. Rémunération des employés cadres et non syndiqués**

ATTENDU la structure salariale établie de 2021 concernant les employés cadres et les employés non syndiqués de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations:

- du comité des ressources humaines concernant les modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;
- du directeur général concernant les indexations des salaires des employés municipaux et de la structure salariale;

ATTENDU QUE lesdites indexations concernent uniquement les employés cadres et non syndiqués permanents;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

*(6 pour, 0 contre)*

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations du comité des ressources humaines et consent aux modifications contractuelles régissant le lien d'emploi entre le directeur général, monsieur Gilbert Arel, et la Ville;

QUE le Conseil approuve et entérine les recommandations et autorise les indexations de la rémunération annuelle des employés cadres et non syndiqués permanents ainsi que la structure salariale, selon le détail de la recommandation susmentionnée;

QUE les indexations soient en vigueur en date du 1er janvier 2024.

**ADOPTÉ**

2024-01-016

**3.1.4.5. Rémunération des élus - Indexation**

ATTENDU QUE le Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux prévoit d'indexer à la hausse la rémunération des élus municipaux lors de chaque exercice financier;

*Il est*

*Proposé par Richard Burcombe*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

*(6 pour, 0 contre)*

Le maire Burcombe ayant exercé son droit de vote

QUE le traitement des élus municipaux soit indexé à la hausse pour l'exercice financier 2024 au montant de

2.0% selon l'Article 7 du Règlement 2019-03 concernant le traitement des élus municipaux, ladite indexation étant en vigueur en date du 1er janvier 2024.

*ADOPTÉ*

2024-01-017

**3.1.4.6. Retraite d'un employé - Surplus affecté au fonds de départ**

ATTENDU le départ à la retraite d'un employé des travaux publics après 36 ans de service à la Ville;

ATTENDU la convention collective de travail du syndicat des salariés municipaux de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations du directeur général, Gilbert Arel, concernant la prime de retraite de l'employé;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil entérine la recommandation du directeur général, Gilbert Arel, concernant la prime à la retraite dudit employé et autorise le paiement à celui-ci au montant spécifié dans la recommandation, qui devra être classée au dossier de l'employé;

QUE le Conseil autorise, en date du 8 janvier 2024, le transfert au fonds général du montant de **25 000\$** du poste comptable «surplus affecté 59.131.00.000» au poste comptable «excédent de fonctionnement affecté 03.510.00.000».

*ADOPTÉ*

**3.1.5. Divers**

**3.2. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS**

**3.2.1. Règlements - Avis de motion/Présentation**

**3.2.2. Règlements - Adoption**

2024-01-018

**3.2.2.1. Règlement 2023-07 - Règlement aux fins de modifier le plan d'urbanisme numéro 595 et règlement de zonage numéro 596 afin d'assurer la concordance au règlement de remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 10-0618 - Adoption**

- ATTENDU QUE l'avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du premier projet de règlement étaient donnés lors de la séance ordinaire du Conseil du 4 décembre 2023;
- ATTENDU QUE le conseiller Lee Patterson a mentionné l'objet du règlement, ainsi que sa portée;
- ATTENDU QU' une séance d'information et une consultation publique a eu lieu le 8 janvier 2024 à 18h00;
- ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que copies du Règlement 2023-07 soient mises à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance;

*Il est  
Proposé par Louise Morin  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

- QUE le Conseil adopte le *Règlement 2023-07 aux fins de modifier le plan d'urbanisme 595 et le règlement de zonage 596 afin d'assurer la concordance au règlement de remplacement du schéma d'aménagement révisé numéro 10-0618.*

#### **ADOPTÉ**

#### **4. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

##### **4.1. Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme et de l'environnement**

Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

##### **4.2. Dépôt des procès-verbaux des réunions mensuelles du Comité consultatif d'urbanisme et du Comité consultatif de l'environnement**

Dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 19 décembre dernier. Le Comité consultatif en environnement n'a pas tenu de séance en décembre.

##### **4.3. DEMANDES DE MODIFICATION EXTÉRIEURE - PIIA**

**2024-01-019**

##### **4.3.1. 1073, chemin de Knowlton, lot #6 379 534, zone UC-2-N3**

Nature de la demande: Construction de bâtiments commerciaux

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction de bâtiments commerciaux;

ATTENDU QUE la demande comprend un plan de végétalisation avec un écran végétal entre les bâtiments à construire et le chemin Knowlton;

ATTENDU la résolution CCU-23-093 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction de bâtiments commerciaux au 1073, chemin de Knowlton, lot #6 379 534, zone UC-2-N3;

QU' le plan d'aménagement paysager déposé le ou vers le 15 décembre 2023 soit déposé en annexe de la demande et soit considéré comme une condition d'acceptation finale pour le lancement du projet.

**ADOPTÉ**

**2024-01-020 4.3.2. 12-30, rue Elm, lot #4 267 445, zone UC-5-L14**

Nature de la demande: Construction d'un bâtiment multifamilial

ATTENDU le dépôt d'une demande de construction d'un bâtiment multifamilial de 8 logements;

ATTENDU la résolution CCU-23-104 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment multifamilial de 8 logements au 12-30, rue Elm, lot #4 267 445, zone UC-5-L14.

**ADOPTÉ**

**2024-01-021 4.3.3. 58, rue Victoria, lots #4 266 395 & #4 763 921, zone UCV-1-K15**

Nature de la demande: Remplacement de portes et fenêtres

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation des portes et fenêtres;

ATTENDU la résolution CCU-23-105 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de demande de remplacement des portes et fenêtres au 58, rue Victoria, lots #4 266 395 & #4 763 921 zone UCV-1-K15, sous condition que la porte en façade soit en bois.

*ADOPTÉ*

**2024-01-022 4.3.4. 81, rue Victoria, lot #4 968 569, zone UP-2-K15**

Nature de la demande: Changement pour agrandissement du bâtiment principal

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution 2023-10-317 acceptant une demande d'agrandissement du bâtiment principal au 81, rue Victoria;

ATTENDU le dépôt d'une demande de modification des plans approuvés, soit l'ajout d'une porte et d'une marquise;

ATTENDU la résolution CCU-23-106 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de changement dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment principal au 81, rue Victoria, lot #4 968 569, zone UP-2-K15.

*ADOPTÉ*

**2024-01-023 4.3.5. 549, chemin de Knowlton, lot #4 266 038, zone UC-4-L13**

Nature de la demande: Installation d'une enseigne

ATTENDU le dépôt d'une demande d'installation d'une enseigne sur poteau;

ATTENDU la résolution CCU-23-107 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande d'installation d'une enseigne sur poteau au 549, chemin de Knowlton, lot #4 266 038, zone UC-4-L13.

*ADOPTÉ*

**2024-01-024 4.3.6. 1139, chemin de Knowlton, lot #3 940 069, zone UC-1-M2**

Nature de la demande: Rénovation du bâtiment principal

ATTENDU le dépôt d'une demande de rénovation du bâtiment principal dont le remplacement et l'agrandissement d'une porte de garage;

ATTENDU la résolution CCU-23-108 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Lucy Gagnon  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de rénovation du bâtiment principal dont le remplacement et l'agrandissement d'une porte de garage au 1139, chemin de Knowlton, lot #3 940 069, zone UC-1-M2;

**ADOPTÉ**

#### **4.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**2024-01-025**

##### **4.4.1. 30, chemin Sugar Hill, lot #4 267 538, zone ID-23-N14**

Nature de la demande : Régularisation du nombre d'étages

ATTENDU le dépôt d'une demande visant à régulariser une section de la résidence qui comporte trois (3) étages;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 596, annexe VII, exige un nombre d'étage maximal de deux (2), pour cette zone;

ATTENDU QUE le CCU considère que la demande est mineure en terme de dérogation;

ATTENDU la résolution CCU-23-109 du CCU et sa recommandation d'accepter la demande;

*Il est  
Proposé par Lee Patterson  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure visant à régulariser une section de la résidence qui comporte trois (3) étages au 30, chemin Sugar Hill, lot 4 267 538, zone ID-23-N14.

**ADOPTÉ**

#### **4.5. DEMANDE(S) DE CHANGEMENT DE ZONAGE**

#### **4.6. DEMANDE(S) DE LOTISSEMENT**

**4.7. DEMANDE(S) À LA C.P.T.A.Q.**

**4.8. Autres**

2024-01-026

**4.8.1. Corridor écologique de l'Autoroute 10**

**Appui au plan d'action concerté - Maintien de la connectivité : Corridor écologique Autoroute 10 « Bromont-Lac-Brome-Shefford » et engagement à la mise en œuvre d'actions**

ATTENDU QUE les milieux naturels dans le territoire de la ville de Lac-Brome jouent un rôle capital, notamment en termes d'habitat vital à diverses espèces fauniques et floristiques, mais également en termes de services écologiques rendus, tels que les produits forestiers renouvelables, les activités de plein air, le tourisme, la purification de l'air, de l'eau, la réduction des inondations, la séquestration de carbone, le sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE la résilience des milieux naturels est indissociable de leur connectivité;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a été informée du lien critique que représente le corridor écologique de l'autoroute 10 «Bromont-Lac-Brome-Shefford»;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome a appuyé le projet «Plan de connectivité écologique : autoroute 10 (Km 68 à 143)» par la résolution 2022-10-349;

ATTENDU QUE Corridor appalachien a élaboré un plan d'action concerté pour le corridor écologique de l'autoroute 10 «Bromont-Lac-Brome-Shefford» regroupant différentes parties prenantes, dont la Ville de Lac-Brome;

ATTENDU QUE les différentes parties prenantes sont invitées à poser des actions en vue de la protection du corridor écologique «Bromont-Lac-Brome-Shefford» dans l'exercice de leurs compétences;

ATTENDU QUE Corridor appalachien sollicite ainsi l'engagement de la Ville de Lac-Brome à mettre en œuvre certaines actions spécifiques;

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la Ville de Lac-Brome confirme son engagement à la mise en œuvre du plan d'action concerté de Corridor appalachien - Maintien de la connectivité: Corridors écologiques de l'autoroute 10 «Bromont-Lac-Brome-

Shefford», soit spécifiquement la réalisation des actions suivantes :

- Prendre en compte la protection de ces corridors écologiques dans les outils de planification et de réglementation.
- Prendre en compte le maintien de la connectivité faunique lors de changement ou de réfection de ponceaux sur ce corridor;
- Traiter de la connectivité écologique au moins une fois par année dans un le bulletin municipal.

*ADOPTÉ*

## **5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **5.1. Rapport mensuel du Service de Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants**

Dépôt du rapport mensuel du Service de la Sécurité publique et Incendie et responsable des Premiers répondants

En remplacement du conseiller Ouvrard, le conseiller Patterson dépose le rapport mensuel du Service ainsi que le rapport sur le comité de circulation.

### **5.2. Rapport du Comité de circulation sur la politique de modération de la circulation**

Le conseiller Lee Patterson dépose le Rapport du Comité de circulation sur la politique de modération de la circulation.

## **6. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

### **6.1. Rapport mensuel du Service des Travaux publics et Services techniques**

Dépôt du rapport du Service des Travaux publics et Services techniques

La conseillère Shelley Judge fait mention des points suivants:

- Étant donné le temps doux du mois de décembre, les patinoires n'ont pas pu être ouvertes, mais nous pourrons les ouvrir lors de l'arrivée du temps froid;
- Nous sommes informés que les routes de gravier ne sont pas en très bonne condition en raison d'une météo très changeante, mais nous nous y affairons et les citoyens peuvent nous rejoindre pour des demandes spécifiques à ce sujet.

2024-01-027

### **6.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet accélération - Réfection 5 ponceaux**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - dossier EZG29746 ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

ATTENDU QUE la trésorière transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Pierre Laplante*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ**

## **7. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **7.1. Rapport mensuel du LSCLB**

Dépôt des rapports mensuels du Service des loisirs, du tourisme, de la culture et de la vie communautaire.

Le conseiller Pierre Laplante fait mention du point suivant:

- Nous tenons à remercier tous les bénévoles et les organisateurs pour le franc succès de la Folie de Minuit qui a eu lieu le 9 décembre ainsi que pour l'organisation des feux d'artifice du 28 décembre dernier.

La conseillère Lucy Gagnon invite la population à aller marcher sur le sentier féérique situé au village et aménagé par Isabelle Daval et plusieurs bénévoles.

### **7.2. Demandes de contribution financière**

2024-01-028

#### **7.2.1. Festival du film de Knowlton**

QUE le Conseil autorise la dépense de **20 000\$** à titre de contribution financière au Festival du film de Knowlton pour la réalisation de l'édition 2024 de l'événement.

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Louise Morin  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

**ADOPTÉ**

**2024-01-029**

**7.2.2. Bibliothèque Commémorative Pettes**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Bibliothèque Commémorative Pettes;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Pierre Laplante  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde une contribution financière de **176 000\$** à la Bibliothèque Commémorative Pettes pour son budget d'opération 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-01-030**

**7.2.3. Théâtre Lac-Brome**

ATTENDU l'importance des activités du Théâtre Lac-Brome pour la vie culturelle ainsi qu'à l'offre touristique de la Ville;

ATTENDU la situation financière actuelle du Théâtre et sa volonté d'assurer sa viabilité financière à long terme;

ATTENDU la demande financière du Théâtre;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Lee Patterson  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil accorde une aide financière maximum de **95 000\$** au Théâtre Lac-Brome pour 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-01-031**

**7.2.4. Société historique du Comté de Brome (Musée Lac-Brome)**

ATTENDU la demande de contribution financière de la Société historique du Comté de Brome (Musée Lac-Brome) au montant de **50 000\$**;

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la dépense de **50 000\$**, à titre de contribution financière aux activités de la Société historique du Comté de Brome (Musée Lac-Brome) pour l'année 2024.

**ADOPTÉ**

**2024-01-032**

**7.2.5. Autre demande de contribution financière**

*Il est  
Proposé par Pierre Laplante  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Conseil autorise la dépense suivante à titre de contribution financière aux activités de l'organisme suivant:

- Club optimiste de Lac-Brome: 1 500\$

**ADOPTÉ**

**7.3. Demande(s) d'utilisation du domaine public**

**8. ÉCONOMIE LOCALE**

**9. VARIA**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente période de questions a fait l'objet d'un enregistrement audio en direct de la séance, disponible au [lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil](http://lacbrome.ca/vie-municipale/seances-du-conseil)

**QUESTIONS ORALES LORS DE LA SÉANCE**

Les intervenants sont:

**LOUISE POTVIN (00:00)**

**4.** Demande de détails sur la contribution financière octroyée à la Bibliothèque Commémorative Pettes

**(00:38)**

**5.** Concernant le point 4.8.1 Corridor écologique de l'Autoroute 10, qu'est-ce que ça implique pour la communauté?

**ALICIA SOUTHALL (03:00)**

6. Est-ce possible de connaître les détails d'un projet et l'identité des propriétaires qui font des demandes (PIIA, dérogation mineure, etc.) au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à leur adoption? Suivi de certaines questions concernant les demandes de PIIA à l'ordre du jour.

**(08:30)**

7. Possibilité de fournir une carte des zones affectées par le Règlement 2023-07 (point 3.2.2.1).

**CAROLLE LAVOIE (10:25)**

8. Où se trouve exactement le projet immobilier sur le chemin Tibbits Hill?

**(12:10)**

9. Concernant le point 4.8.1 Corridor écologique de l'Autoroute 10 et l'utilisation de pesticides.

**2024-01-033**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*

*Proposé par Louise Morin*

*Appuyé par Lee Patterson*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 20h35.

**ADOPTÉ**

  
Richard Burcombe  
Maire

  
Owen Falquero  
Greffier